

Thème : Rôle de l'avocat en matière d'assistance éducative

Date : Mercredi 12 juillet 2023 de 14h à 17h

Lieu : Visioconférence

Pré-requis : être avocat, connaissances de base de la matière ciblée / **Niveau : 2**

Objectifs :

- Comprendre le rôle de l'avocat aux cotés de l'enfant (en pénal et en civil)
- Les modes d'intervention de l'avocat, la notion et l'utilité de l'avocat référent

Méthodes mobilisées :

Programme :

- Historique
- Les modes de désignation de l'avocat d'enfant pour éviter toute remise en cause
- Exigence d'indépendance
- L'absence d'effectivité des droits des enfants quelle action de l'avocat ?
- Comment s'imposer au juge ?
- L'intérêt d'une désignation systématique
- La défense à l'épreuve du secret professionnel

Moyens pédagogiques : intervention orale, échanges avec les participants, support diaporama

Modalités d'évaluation finale : un questionnaire d'auto-évaluation est proposé en fin de formation afin de mesurer l'évolution des compétences et des acquis de chaque apprenant.

Intervenante

Isabelle OGER-OMBREDANE, Avocate au Barreau d'Angers spécialiste en droit pénal et en droit des enfants

Informations importantes :

- Date limite des inscriptions : 15 jours au plus tard avant la formation (les séances sont susceptibles d'être annulées faute d'un nombre de participants suffisant)
 - Tarifs : Avocats ayant plus de deux ans d'exercice : 80€ la demi-journée de formation (hors abonnement) et 40€ pour les avocats « jeune Barreau »
- Les inscriptions peuvent s'effectuer sur notre site internet www.avocats-ecoa.fr ou par voie postale en nous adressant le bulletin d'inscription à la formation, la copie de l'attestation de versement à l'URSSAF au titre de la formation professionnelle pour l'année 2022 ainsi qu'un chèque de règlement libellé à l'ordre de l'ECO A. Toute annulation doit être adressée par écrit au plus tard 4 jours ouvrés avant le début de la formation. Aucun chèque ne sera remboursé après la clôture des inscriptions.